

AGE SOCIÉTÉ DES PARENTS DE L'ÉCOLE SJA

Salon du personnel, École Ste-Jeanne D'Arc

23 octobre 2018 - 18H45

Présences : Marie-Eve Chiasson, Denise Genest, Patrice Gauthier, Lina Youram, Emmanuelle Sow, Guillaume Kouamé, Sophie Nadeau, Valérie Beaulne, Yic Camara et Nancy Bélanger

1- Ouverture et introduction (19h00)

Remerciement de la directrice de l'école. Présentation des parents et invités présents.

Nomination d'un président de l'assemblée et une secrétaire.

Présidente de l'assemblée Mme Sophie Nadeau et secrétaire Mme Emmanuelle Sow.

-Mot de bienvenue de la présidente

Absence de la présidence

2- Questions ou commentaires concernant les modifications aux statuts et règlements

A) Article 2. Favoriser une meilleure communication entre parents, enseignants et élèves.

Article 3. Solliciter et organiser la participation des parents dans l'exécution des activités et collectes de fonds de l'école.

Une proposition d'inverser l'article 2 et l'article 3 dans le document pour la logistique du rôle de la Société des parents.

Voté à l'unanimité

B) Article 7. Tous les membres qui assistent à une Assemblée de la société à laquelle ils ont été convoqués doivent avoir le droit de voter à une telle Assemblés.

Une observation grammaticale a été soulignée dans le document. Une proposition de faire la correction au mot Assemblée en ajoutant un e.

Tous les membres qui assistent à une assemblée de la société à laquelle ils ont été convoqués doivent avoir le droit de voter à une telle assemblée.

Voté à l'unanimité

C) Article 19. L'Assemblée Annuelle doit élire annuellement un Conseil d'administration de huit (8) à seize (16) conseillers qui devront être membres de la Société. Les membres du personnel et employés de l'école, excluant la direction, ne peuvent pas siéger sur le Conseil d'administration. Toute nomination, en personne ou par procuration, devra être appuyée par un membre présent à l'Assemblée. Les élections auront lieu à main levée ou par scrutin, sauf si les candidats sont élus par acclamation.

Proposition de passer de huit (8) à seize (16) membres à six (6) à 16 (seize) membres.

Voté à l'unanimité

D) Article 19. L'Assemblée Annuelle doit élire annuellement un Conseil d'administration de huit (8) à seize (16) conseillers qui devront être membres de la Société. Les membres du personnel et employés de l'école, excluant la direction, ne peuvent pas siéger sur le Conseil d'administration. Toute nomination, en personne ou par procuration, devra être appuyée par un membre présent à l'Assemblée. Les élections auront lieu à main levée ou par scrutin, sauf si les candidats sont élus par acclamation.

Proposition que les membres du personnel et employés de l'école puissent siéger sur le Conseil d'administration.

Proposition de laisser l'article tel qu'elle est : les membres du personnel et employés ne peuvent pas siéger sur le Conseil d'administration

Voté en majorité

E) Article 27. Lorsqu'un poste de l'exécutif deviendra libre, le conseil d'administration devra le combler parmi les conseillers du Conseil d'administration. Si le conseil d'administration est de moins de 6 membres, il y aura convocation d'une Assemblée générale extraordinaire pour combler le/les poste(s) vacant(s).

Proposition de descendre le nombre à 5 au lieu de 6 membres.

Lorsqu'un poste de l'exécutif deviendra libre, le conseil d'administration devra le combler parmi les conseillers du Conseil d'administration. Si le conseil d'administration est de moins de 5 membres, il y aura convocation d'une Assemblée générale extraordinaire pour combler le/les poste(s) vacant(s).

Voté à l'unanimité

F) Articles 30. Toutes pièces justificatives pour un chèque doivent être présentées au moment de l'émission du chèque.

Proposition de faire une modification grammaticale comme suit :

Toute(s) pièce(s) justificative(s) pour un chèque doit(vent) être présentée(s) au moment de l'émission du chèque.

Voté à l'unanimité

G) Document en général

Proposition d'intégrer une pagination sur le document des Statuts et Règlements

Voté à l'unanimité

3- Adoption des modifications aux statuts et règlements

Proposé par Denise Genest et appuyé à l'unanimité

4-Élections des membres de la société des parents

a) Nomination et élection d'un président d'élection

Il manque deux (2) membres au sein de la Société des parents

b) Mises en candidature

- Proposition Mme Emmanuelle Sow appuyée par Denise Genest
- Mme Emmanuelle Sow propose Mme Lina Youram
- Mme Sophie Nadeau propose Mme Denise Genest
- Mme Sophie Nadeau propose Mme Marie-Eve Chiasson

Mme Sophie Nadeau propose l'élection en bloc de Mme Emmanuelle Sow, Mme Denise Genest, Mme Marie-Eve Chiasson et Mme Lina Youram pour la mise en candidature.

Toutes les candidates sont élues à l'unanimité

c) Élection

N/a

5- Levée de l'assemblée

Mme Marie- Eve Chiasson propose la levée de l'Assemblée à 19h47.

Prochaine rencontre le lundi 5 novembre 2018. À 18h45.